

Tract-ctions

L'information syndicale de la Traction AURA

Consigne Syndicale Post COVID-19 ADC

SUD-Rail a participé à toutes les réunions (CSE et SCCCT), afin de mettre en protection les travailleurs face au COVID-19. La direction n'a pas été au niveau vis-à-vis de la dangerosité de ce Virus. Nous avons décidé de poser un Droit D'alerte pour obliger la direction à prendre ses responsabilités devant l'inspecteur du travail seul à même de contraindre l'entreprise à prendre des moyens de protection. En attendant que la DIRECCTE rende une décision, SUD-Rail appelle tous les ADC de respecter la consigne suivante.

La direction régionale, ne voulant pas organiser le travail différemment afin de protéger les conducteurs, s'est quand même engagée à ne pas sanctionner les agents appliquant les points repris dans la consigne. Il y a de forts risques, malheureusement, que sur le terrain des chefs vous mettent la pression.

À chaque fois que nous utilisons une cabine de conduite, il faut que nous procédions à la désinfection de celle-ci. Peu importe le temps que cela prendra. La direction refuse d'ajouter du temps supplémentaire avant chaque train, évolution, manœuvre, nous mettant en danger face au virus COVID-19

Les roulements comportent beaucoup d'EV LOC. Pour notre sécurité, nous devons nous mettre en cabine intermédiaire ou arrière . Si toutes les cabines sont occupées :
EXIGEONS UN TAXI !!!

Lorsque Nous prenons une coupure ou une pause repas, le nombre de personnes maximales autorisées dans chaque salle doit être affiché.

S'il y a un surnombre, pas de coupure ni pause repas.

